



# Informations communales

nº 248 PRINTEMPS 2022

# **COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

> comptes-rendus du 27/01, 10/03 et 31/03

# **INFORMATIONS PRATIQUES**

Infos

# VIE DE LA COMMUNE

- > Associations
- ➤ Etat Civil

# A NOTER

- Don du sang
- Horaires Médiathèque

# LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert

Lundi et mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Vendredi 8h00-12h00



04 74 84 63 25

mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr SITE INTERNET www.saint-barthelemv38.fr

**LE SERVICE DES EAUX** 04 74 86 39 70

accueil 28 rue Français Beaurepaire ASTREINTE 06 13 77 37 89

# POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière atelier municipal

## RAMASSAGE DES POUBELLES

les mercredis 11 et 25 mai, 8 et 22 juin, 6, 13, 20, 27 juillet, 3, 10, 17, 24, 31 août.

Pour tous problèmes contacter 04/74/84/67/29 pôle de proximité Beaurepaire 28 rue Français

## **DECHETERIE BEAUREPAIRE**

Lundi, mardi, mercredi 8h30-12h / 13h30-18h Jeudi 13h30-18h

Vendredi, samedi 8h30-12h / 13h30-18h

## Le mot du Maire

Augmentation des Impôts fonciers communaux

Compte tenu de la réduction des dotations de l'Etat, le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de voter une faible augmentation des taux des Impôts fonciers.

Pour mémoire, ceux-ci n'avaient pas été augmentés depuis 2002.

Cette hausse nous situe dans la moyenne cantonale et apportera une ressource supplémentaire de 3 700 € au budget muni-

Certes une faible augmentation, mais nécessaire pour éviter un retard qui nous conduirait à terme à une augmentation forte et

Je suis conscient que la pression fiscale pèse déjà de façon très importante sur les ménages, mais c'est une nécessité si nous souhaitons continuer à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Gérard BECT

# **COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE**

En avril et en novembre 2022, vous pouvez apporter à la déchèterie de Beaurepaire : **♥ ZI Les Fromentaux** 



Anciennes radiographies argentiques

(sans leurs pochettes)

particuliers

#### **IMPORTANT**

- Munissez-vous de votre carte d'accès à chaque passage en déchèterie.
- En dehors de ces périodes, le dépôt de radiographies en déchèterie est interdit.

\*Opération ouverte aux habitants des communes suivantes : Beaurepaire, Bollegarde-Poussieu, Chalon, Cour-et-Buls, Jarcieu, Moissieu-sur-Dolon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Port, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Saint-Barthelemy, Saint-Julien-de-l'Herms.



#### Un doute? Une question?

Service environnement EBER Communauté de Communes : 04 74 29 31 15 - ambassadeur@entre-bievreet/hone.fr www.entre-bievreetrhone.fr

# CR du CM du 27 janvier 2022

# CONSULTATION VENTE D'UN BATIMENT TECHNIQUE

M le Maire fait part au Conseil de l'opportunité pour la commune de vendre un bâtiment de stockage situé allée des Cyprès, parcelle cadastrée ZB 248.

Il fait part de la proposition qui lui a été faite par un acheteur potentiel, et demande au Conseil de se prononcer concernant la mise en vente de ce

Le Conseil après un long échange,

DECIDE de mettre en vente le bâtiment précité moyennant un prix plancher de 37 000€.

DIT qu'une annonce sera publiée par le biais du journal local «La Gabusienne» et que celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de la mairie.

# VENTE TERRAIN COMMUNAL à M CHENAVIER

M le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 9/2/2021 par laquelle la cession d'une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée ZA 33 avait été consentie à M Guillaume CHENAVIER, conformément à sa demande.

M BECT explique qu'il convient de rectifier cette délibération concernant la dénomination de l'acquéreur. En effet, l'acquisition sera effectuée par M Yves CHENAVIER.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

PREND ACTE de cette modification

ACCEPTE la cession au profit de M Yves CHENAVIER

PRECISE que les conditions et modalités de la vente restent inchangées et conformes à celles fixées lors de la séance du 9/2/2021.

# AVIS 3E PPA (PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

M le Maire fait part au Conseil du deuxième plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise approuvé en février 2014 et mis en révision en octobre 2019, dans le but d'élaborer un troisième PPA ayant pour but de définir la stratégie de l'état et des partenaires territoriaux pour améliorer la qualité de l'air au niveau local pour la période

Il explique que la commune de ST BARTHELEMY est comprise dans le périmètre du PPA et qu'à ce titre, conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement, le projet de troisième PPA est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il indique également que le Conseil peut émettre un avis spécifique concernant les mesures du plan relatives aux émissions de polluants des systèmes de chauffage au bois

Le Conseil après échanges,

EMET un avis favorable concernant l'ensemble des propositions du projet de troisième PPA de l'agglomération lyonnaise,

#### CONVENTION TICHODROME

M Bruno POINT, premier adjoint, expose au Conseil la proposition de renouvellement de partenariat du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

Elle consiste en la signature d'une convention permettant, moyennant une modeste contribution financière de recueillir, et soigner dans le but de leur remise en liberté, des animaux sauvages en détresse trouvés sur le territoire communal.

Il indique que la contribution pour la Commune s'élèverait à 0,10 centimes par habitant sans augmentation par rapport aux années précédentes.

Le Conseil après échange,

CONSIDERANT l'importance de la préservation de la faune sauvage.

ADOPTE la proposition de M Bruno POINT

AUTORISE M le Maire à renouveler ladite convention

# INSTALLATION CAMION à PIZZAS

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme Audrey Karène FARDEAU, qui sollicite l'autorisation d'installer un camion à pizzas sur le domaine public communal à compter du 1er Mars 2022. M BECT précise que le camion est équipé d'un groupe électrogène.

M le Maire rappelle à l'assemblée la délibération adoptée en séance du 14 septembre 2017 instaurant une redevance annuelle d'occupation du domaine public communal fixée à 100 euros.

Le Conseil après en avoir délibéré,

AUTORISE MME FARDEAU à s'installer chaque Mardi soir sur le parking de la voie nouvelle, devant la salle polyvalente.

PRECISE que cette autorisation est accordée pour un an renouvelable

# EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la séance du 6/5/2015 lors de laquelle, dans le souci de réduire le coût économique et énergétique de la lumière, il s'était avéré opportun de couper l'éclairage public la nuit de 1h

Il rappelle également que les émissions de lumière artificielle constituent par ailleurs une nuisance pour la faune et la flore, et que leurs réductions sont l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement,

Monsieur le Maire, au vu de ces éléments, propose au Conseil municipal, de poursuivre la démarche initiée en 2015, en réduisant encore les horaires d'éclairage public, en coupant celui-ci des minuit au lieu d'une heure actuellement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de couper l'éclairage public la nuit des Minuit DECIDE en outre de ne le remettre en route qu'à compter de 6 heures du matin DIT que cette décision s'applique sur l'ensemble du territoire communal. CHARGE M le Maire des formalités nécessaires à la mise en oeuvre de cette dé-

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EBER EN VUE DE LA REALI-SATION D'UNE OPERATION AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DE MARCOLLIN

M le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de répartition de la participation financière aux travaux d'aménagement de sécurité sur la route de Marcollin entre la communauté de Commune EBER et la commune de ST BARTHELEMY

Il donne lecture du projet de convention établi entre les deux parties précitées, et demande au Conseil de se prononcer.

Il précise que la Route de Marcollin fait partie de la voirie intercommunale et qu'à ce titre la Communauté de communes EBER détient la compétence en matière de chaussée (structure et revêtements), trottoirs et accotements des voies, ouvrage d'art, aménagement de sécurité, signalisations routières horizontales et verticales.

Le Conseil après en avoir délibéré, APPROUVE la répartition financière entre les parties, telle qu'exposée dans le pro-

jet de convention AUTORISE M le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes

# CR du CM du 10 mars 2022

# VOTE DU COMPTE DE GESTION

M le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bruno POINT, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M Gérard

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

443 737.40 FONCTIONNEMENT: - dépenses : 567 011.78 - recettes : 123 274.38 excédent : 318 142.01 - dépenses : INVESTISSEMENT: 273 017.82 - recettes : 45 124 19

- déficit: 429 000 Restes à réaliser en dépenses :

Restes à réaliser en recettes

78 150.19 EXCEDENT GLOBAL 2021 217 353.58 RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

# OFFRE BATIMENT DE STOCKAGE

M BECT rappelle au Conseil la décision prise lors du dernier Conseil Municipal d'organiser une consultation concernant la mise en vente d'un ancien local industriel, propriété communale cadastrée ZB 248 sise Allée des Cyprés.

Il indique que le ténement a fait l'objet d'une mise à prix de 37 000€ et que chacun des candidats intéressés était en mesure de fixer librement son offre de prix. Il rappelle que la décision de mettre en vente ce bien a été motivée par le coût très élevé du désamiantage nécessaire à la mise aux normes du dit bâtiment.

M BECT indique qu'à l'issue de la consultation dont la date limite de réception des offres était fixée au 20/02/2022, 4 offres ont été reçues.

Il propose de retenir l'offre déposée par M Adem HAMURCU, candidat le mieux disant, pour la somme de 40 000 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité moins une abstention la proposition de M BECT

RETIENT l'offre déposée par M Adem HAMURCU pour la somme de

DIT que la vente sera conclue devant Notaire

CHARGE M le Maire de toutes les formalités administratives inhérentes à ce dossier

#### SUBVENTION IME

Mme MOREL, Chargée des affaires scolaires, présente la demande de soutien financier émise par l'Institut Spécialisé de VIENNE concernant un élève domicilié sur la commune.

Elle propose d'accorder une subvention de 200€ pour aider au financement de la scolarisation de cet élève pour l'année 2021/2022.

Le Conseil après réflexion,

**APPROUVE** cette proposition.

# LOCATION BATIMENT AGRICOLE EN VUE STOCKAGE MATERIEL CONVENTION

M POINT, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait part de la nécessité pour la commune de trouver une solution pour stocker une partie du matériel communal suite à la cession du local technique situé Allée des Cyprès.

Il propose d'utiliser à ces fins un ancien bâtiment de stockage agricole, propriété de M Robert ANDREVON.

Il indique que le propriétaire consentirait à cette mise à disposition movennant la somme de 820€ par an.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil, après échanges,

APPROUVE la proposition de M POINT

CHARGE M BECT d'établir une convention concernant les modalités de cette mise à disposition

# CR du CM du 31 mars 2022

# AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 433 756.26 DEFICIT D'INVESTISSEMENT 216 402.68

EXCEDENT GLOBAL

On répartit l'excédent de fonctionnement en 2 parts, l'une vient combler en partie le déficit d'investissement (compte 1068), l'autre reste affectée en section de fonctionnement (compte 002)

Compte 1068 189 712.68 Compte 002 244 043.58

# VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980

- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que les communes votent les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Il indique également que la commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (EBER), elle ne vote pas le taux de la cotisa-

tion foncière des entreprises (CFE).

Il fait part de la notification de l'état n°1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2022 pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques.

Pour mémoire M le Maire rappelle que depuis 2021 le taux TFPB 2020 du département (15.90%) a été transféré aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Il rappelle également le montant du taux de référence 2021 de TFPB de la commune 34.91% (soit le taux communal de 2020 : 19.01%+ le taux départemental de 2020 : 15.90%).

Compte tenu de la baisse régulière des dotations de l'Etat, M le Maire propose une augmentation des taux d'imposition TFPB et TFPNB, et demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de cette augmentation ainsi que sur son montant.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non Bâties

et de les porter à :

Taxe	Taux 2021	% variation	Taux 2022
<u>TFB</u>	34.91	1%	35.26
TFNB	58.91	1.010025%	59.50

CFE: sans objet

CHARGE M le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## VOTE DE LA PROPOSITION DE BP 2022

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2022, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 825 223.58euros SECTION D'INVESTISSEMENT : 825 002.68euros

#### SUBVENTIONS ANNUELLES

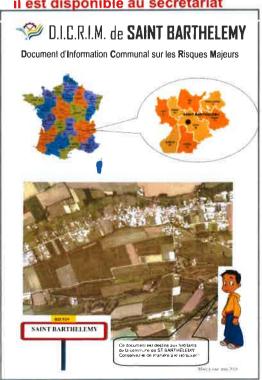
M le maire explique à l'assemblée que les subventions aux associations étaient jusqu'à présent imputées directement dans la maquette budgétaire avec des comptes différenciés et subdivisés pour chacune d'entre elles.

A ce jour cette disposition n'est plus applicable par conséquent il convient de détailler le montant de chacune des subventions allouées par délibération.

Il précise qu'un montant concernant les subventions exceptionnelles à délibérer a été prévu lors du vote du budget primitif 2022

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions
65	6574	Subventions de fonc ACCA	130,00
65	6574	Subventions de fonct TRUITE	130,00
65	6574	Subventions de fonct ORON PATRIMOINE	200,00
65	6574	Subventions de fonct DON DU SANG	320,00
65	6574	Subventions de fonct 3ième AGE (si maintien association)	160,00
65	6574	Subventions de fonct SOU DES ECOLES	1 000,00
65	6574	Subventions de fonct FORMAFOOT	500,00
65	6574	Subventions de fonct CHAMBARANDS	100
		APPRENTIS CHAMBRE METIERS	100 euros/élève
		ELEVES SCOLARISES EN MFR	45 euros/élève
		AAMES (si maintien association)	(30

# Si vous n'avez pas eu ce document dans votre boîte aux lettres, il est disponible au secrétariat



# Vie de la commune

## Formafoot Bièvre-Valloire

Malgré une 1ère moitié de saison compliquée à cause du «pass-sanitaire» et des nombreux cas « covid » recensés dans les différentes équipes, les championnats ont pu se dérouler normalement.

Le club a été impacté considérablement par la fermeture des buvettes et la suppression de plusieurs manifestations (concours de pétanque, Jeanne Sappey, loto, repas dansant...). Il a donc fallu se réinventer pour organiser de nouvelles manifestations indispensables à la santé financière du club. Ainsi : paëlla, pizzas, diots-frites, tartiflette (à emporter) ont été organisés dans les différents villages afin de conserver du lien avec les habitants.

A noter, sur le plan sportif, une bonne progression de l'école de foot du point de vue des effectifs et de la qualité de jeu proposé. Les championnats se déroulent normalement et les résultats sont corrects avec quelques difficultés pour certaines catégories et de bonnes surprises pour d'autres.

Le club a organisé les 21 et 22 février un stage de foot pour les U6 à U13 à Viriville. 25 enfants, licenciés ou pas étaient présents pour découvrir et pratiquer le football sur la base d'ateliers ludiques. (Voir photo)

A savoir que quand vous lirez ces mots, le traditionnel stage de Pâques aura eu lieu (du 25 au 29/04). D'autres manifestations sont prévues (concours de pétanque, mini tournoi de sixte, concours FIFA «PlayStation», vide grenier, Jeanne Sappey...).

Merci aux municipalités de leur soutien et aux spectateurs pour leur présence sur les bords des stades et leurs encouragements aux joueurs.





# Cours de piscine

Les sorties Piscine à BEAUREPAIRE vont reprendre cette année pour les enfants du primaire. 10 séances sont prévues.

Les trajets aller-retour se font en car.

Nous souhaitions informer les parents du tarif très onéreux de cette activité.

En effet, les cars doivent rester mobilisés durant tout l'après midi, ce coût est entièrement à la charge de la commune.

Caty MOREL, adjointe aux affaires scolaires



# Oron & Patrimoine



DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MAI 2022 A PARTIR DE 11H00

Four à pain de Saint-Barthélemy 38270



PENSEZ A RESERVER jusqu'au vendredi 29/04



07 71 87 61 37 - 06 83 66 80 18

Buvette sur place Brioche pralines : 10 € Pain environ 500 g : 5 €

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE ST-BARTHELEMY (ISÈRE)

# ORGANISE UNE SORTIE EN PROVENCE

ouvert à toutes et à tous

# LE samedi 2 JUILLET 2022

Départ à 7h Parking salle polyvalente Retour vers 21h TARIF 55€ pour les habitants 72€ pour les extérieurs à commune

Départ de notre région en direction de la Drôme Provençale et VALLABREGUES.

Visite du Musée de la Vannerie et de l'Artisanat : découvrez la vie et les travaux de vanniers avec plus de 1500 pièces authentiques et insolites....

Déjeuner dans les Alpilles



# MENU

(à titre indicatif)

Papeton d'aubergines olives confites et coulis de tomates Epaule d'agneau du pays rôti aux herbes des montagnettes Génoise aux poires et son coulis de framboise

1/4 de vin
Café

L'après midi vous partirez en direction des BAUX -DE-PROVENCE pour un spectacle uniques aux Carrières de Lumières : une mise en lumière pour découvrir le caractère unique du lieu.

Puis visite libre des BAUX-DE-PROVENCE, village médiéval perché sur le haut des rochers du massif des Alpilles.



Vers 17h30, retour dans notre région. Arrivée prévue vers 21h

# Date limite d'inscription en Mairie le 2 juin

retourner le coupon ci-dessous avec votre règlement / MAXI 60 personnes

NOMBRE DE PERSONNES :	χ€
NOM(S) et PRENOM(S):	
N° de téléphone	Adresse mail
Adresse:	

# ST BARTHELEMY DIMANCHE 5 JUIN 2022 Au STADE

À midi Repas friture servi par Oron et Patrimoine

Après midi Animations proposées par les associations du village Buvette petite restauration

22h30

# FEU D'ARTIFICE

Organisé par la Municipalité



# **BON A SAVOIR**



Nous vous informons que le Département de l'Isère dispose d'une enveloppe financière à disposition des employeurs pour la mise en place de contrats aidés sur l'année 2022!

Le Département peut vous accompagner dans vos recrutements et financer les contrats aidés à hauteur de 60% ou 47% du SMIC brut en fonction du secteur marchand ou non marchand.



Agissons ensemble pour l'emploi solidaire



ON PENSE A EUX AUSSI...









# UN NOUVEAU DISPOSITIF À DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX ISOLÉS

La S.P.A. de Lyon crée et met à votre disposition un kit de prévention « J'ai un animal seul chez moi » En cas d'accident ou d'hospitalisation vous empêchant de rentrer chez vous, il signalera à tous les intervenants (pompiers, ambulanciers, forces de l'ordre, particuliers...), la présence d'un animal de compagnie à votre domicile et permettra de faciliter sa prise en charge durant votre absence.

# CONTENU DU KIT DE PRÉVENTION



# La carte

Pensez à toujours l'avoir sur vous, dans votre portefeuille à côté de votre carte vitale.



# L'affichette

A accrocher à l'intérieur de votre domicile, dans un endroit visible et dégagé, comme votre frigidaire.

www.spa-lyon.org



# COMMENT FONCTIONNE CE DISPOSITIF ?

- Renseignez votre nom sur les supports à votre disposition.
- Indiquez dans la case correspondante, le nombre d'animaux présents dans votre foyer et précisez leur nom.
- Inscrivez, par ordre de priorité, les coordonnées (nom, téléphone, ville de résidence), d'une à trois personne(s) de confiance à contacter pour la prise en charge de votre ou vos petits compagnons.

Ecrire au stylo Bic, en lettres capitales

# SE PROCURER LE KIT

La carte et l'affichette sont disponibles gratuitement à la boutique SPA de Lyon  $2^{\text{em}}$  et aux refuges de Brignais et de Dompierre-sur-Veyle.

Vous ne pouvez pas vous déplacer sur nos différents points de distribution ? Demandez à recevoir une partie ou l'intégralité du dispositif gratuitement :

- Par téléphone au 04 78 38 71 71
- Par courrier à : SPA de Lyon 25 quai Jean Moulin BP2066 69226 Lyon cedex 02
  - Via notre formulaire de contact : www.spa-lyon.org/contact/

Vous pouvez également les télécharger sur notre site internet et les imprimer directement chez vous.

# SIÈGE SOCIAL ET BOUTIQUE

25 quai Jean Moulin - 69002 LYON Ouverture boutique : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Accueil téléphonique : 9h à 12h et de 13h à 17h30 Fermeture week-end et jours fériés Tél : 04 78 38 71 71

# REFUGE DE BRIGNAIS

12 rue de l'Industrie - 69530 BRIGNAIS Ouvert de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30 Sauf mercredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 Fermeture dimanche et jours fériés



# REFUGE DE DOMPIERRE-SUR-VEYLE

1350 route du Pierray - 01240 Dompierre-sur-Veyle Ouvert de 14h à 17h30 Sauf mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 Fermeture dimanche et jours fériés Tél : 04 74 30 35 76 Ce kit de prévention vous est offert par la SPA de Lyon





EVENEMENT SPORTIF ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ONE LIFE

**MAI 2022** 

**OUVERTURE 14H** 

PROTÈGE TON **TERRAIN DE VIE** 

**SNACK ET BAR** 

- BOISSONS (non alcoolisées)
- GAUFRES ET CREPES
- COOKIES

**COURSE AUX** 

**DÉCHETS** 



DULTE OBLIGATOIRE PAR ÉQUIPE



14 H

ORGANISÉ PAR LE GROUPE PROJET JEUNESSE

Ne pas jeter sur la voie publique

















# DIMANCHE 8 MAI ST BARTHELEMY 38270





# **VIDE GRENIER**

En journée Intérieur 3.50€ TABLES FOURNIES Extérieur 2.50€ le mètre

Réservation au 06 66 78 32 92

Organisé par le Sou des Ecoles



# **BON A SAVOIR**

# Rouleau de chantier Modèle « Ville de Paris »

Rouleau de chantier construit au début des années 1900 par les établissement FLE-CHET, usine métallurgique installée à SAINT BARTHELEMY.

Ce rouleau à été rétrocédé gracieusement par la Mairie de Beaufort , puis rafraichi par un bénévole de la commune .

Il a ensuite été attelé à un cheval de trait en fer forgé, imaginé et réalisé par notre employé communal Jean-François DE BERSUDER et a trouvé sa place devant le groupe scolaire.

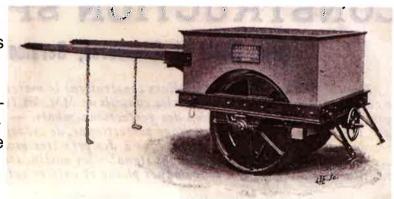


# Extrait d'un article publicitaire de 1916 LES ROULEAUX DE CHANTIER

Sans être à proprement parler exceptionnels, ceux-ci sont relativement rares, on les voit sur les chantiers d'entretien des routes, d'empierrement des chemins. Il s'agit des rouleaux compresseurs.

Le cylindre du rouleau dit « Ville de Paris »\*\* est composé de deux disques indépendants qui lui permettent de pivoter sur lui-même et de passer dans des courbes de très petits rayons (3 modèles de 1.200 kg. à 1.600kg. nets, 2.200 kg. à 2.800 kg. chargés, diamètres de 0.90 m. à 1 m., prix : de 650 à 850 francs).

Le modèle « Ville de Paris » des Ets FLECHET. Fondée en 1845, cette maison établie à Saint-Barthélemy, près de Beaurepaire (Isère) est spécialisée dans la construction du matériel pour les Ponts et Chaussée, le service vicinal, le génie militaire.



(extraits du catalogue des établissements Fléchet)
Différents types de rouleaux sont décrits dans cette brochure promotionnelle.

# Commerçants de ST BARTHELEMY

À chaque édition de notre journal, nous donnons la possibilité à chaque commerce de la commune de présenter son activité, sa société. Voici les 4 premiers :

## CAMARLY



L'enseigne Camarly a été créée en 1988. Avec nos 2 magasins, retrouvez sur près de 1500 m² toute la mode femme, homme, enfant, accessoires et chaussures.

Les collections de Camarly sont renouvelées toute l'année pour vous permettre de trouver la tenue qui vous correspond. Des articles petits prix mais aussi des grandes marques comme Levi's, Esprit, Molly Braken, Kaporal, Only, Ruckfield, Cecil, Tamaris, Rieker, Skechers, Redskins, Le coq sportif, Freegun et bien d'autres. Notre équipe, composée de 7 vendeuses, vous attend afin de vous apporter le meilleur conseil. Retrouvez toutes les infos et horaires d'ouverture sur <a href="https://www.camarly.fr">www.camarly.fr</a>

#### **CASINO**





Durant le mois de Mars une opération a été organisée : « le magasin a décidé de soutenir l'association «courir au féminin» qui collecte des fonds au profit de la lutte contre le cancer du sein, nous avons vendu des teeshirts des gourdes ... et de nombreux accessoires , un grand merci aux personnes qui nous ont aidé à soutenir cette association.

#### **CENTRAKOR**



C'est en février 2019 que nous avons eu l'opportunité et le privilège de reprendre le magasin **Flash Distribution** qui était devenu au fil des années une véritable institution dans la région. Le défi était de taille, mais notre petite équipe de 6 personnes a su le relever dignement. Un mois de travaux ont été nécessaire pour réagencer le magasin, et le passer sous l'enseigne Centrakor.

Ainsi depuis le 27 mars 2019, nous prenons beaucoup de plaisir à vous accueillir : du **lundi** au **samedi** de **9h à 12h30** et de **14h à 19h** et à nous intégrer ainsi à la douceur de la vie locale. Après deux confinements, et deux années de crise sanitaire, nos

lieux d'habitations ont pris encore plus d'importance et sont devenus de véritables refuges.

Notre magasin essaie de vous aider du mieux possible à rendre ces refuges encore plus confortable en vous offrant une large gamme d'articles d'équipement de la maison à petits prix. C'est notre ADN.

# C' JOLI



Coralie et Julie sont heureuses de vous accueillir au sein de leur institut de beauté C Joli depuis le 15 juin 2020.

Nous vous proposons tous les soins de beauté traditionnels mais aussi des spécificités telles que la pose américaine en Onglerie, le réhaussement de cils et les soins haute technologie Star Vac en minceur et anti âge .

# Don du sang 2022



BEAUREPAIRE Lundi 16 mai 16h30-19h45 COUR ET BUIS Lundi 23 mai 16h30-19h45

# **Etat Civil**



*le 17 février 2022* Monsieur Louis BRENIER est décédé à l'âge de 97 ans

Toute notre sympathie à la famille



*le 1 avril 2022* Monsieur Jacques FAVOT est décédé à l'âge de 87 ans

Toute notre sympathie à la tamille